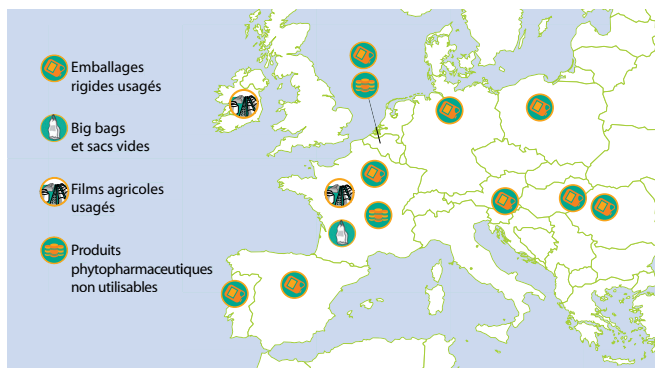


La France, championne d'Europe

La France est à ce jour le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi large, dédiée à la gestion de la fin de vie des intrants agricoles. ADIVALOR apporte son expertise auprès de plusieurs pays membres pour élaborer des systèmes de récupération des déchets issus des exploitations agricoles.



La ferme France est chaque jour plus propre

Depuis 10 ans, l'engagement des acteurs de la filière a permis la mise en place d'un dispositif de collecte qui couvre un **gisement de 80.000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés, ainsi que l'élimination des produits phytopharmaceutiques non utilisables.

Bilan 2010 (taux de collecte)



Une initiative volontaire

Créé en 2001, ADIVALOR est un éco-organisme privé, sans but lucratif, qui réunit tous les acteurs de la filière agricole. Après 10 ans d'existence, ADIVALOR reste l'exemple le plus avancé d'une filière de gestion des déchets basée sur une démarche volontaire.

Le fonctionnement de la filière ADIVALOR repose sur le principe de responsabilité partagée entre les acteurs privés de l'agro fourniture :

250 metteurs en marché, industriels et importateurs, contribuent au financement via une éco-contribution en amont

1.000 distributeurs, coopératives et négoces, ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 4.300 dépôts

250.000 agriculteurs préparent, entreposent puis déposent leurs produits en fin de vie aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Les chambres d'agriculture et les divers organismes de développement agricole accompagnent cette démarche par des actions de sensibilisation et d'animation.

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les coopératives (Coop de France- métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

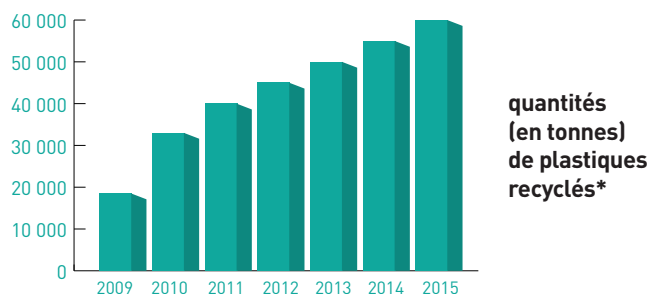
Les organisations représentant l'industrie de la fertilisation (SOVEEA), des semences (ARES), des films plastiques agricoles (CPA) et des produits d'hygiène en agriculture (SEPH) sont les partenaires associés d'ADIVALOR.

Le soutien des pouvoirs publics

La Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et ADIVALOR ont signé, le 8 février 2011, un nouvel accord cadre pour la période 2011-2015.

Avec le soutien de l'ADEME, ADIVALOR et ses partenaires visent en 2015 un taux de collecte moyen de 73% et un taux de recyclage de 95%.

Une contribution significative au recyclage



L'objectif pour 2015 est de doubler les volumes de plastiques recyclés et d'atteindre un taux de recyclage de 95%.

* principalement polyéthylène et polypropylène.



www.adivalor.fr

ADIVALOR[®]